

## PROCEDURE DE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION NATIONALE

### ETAPE 1

Suite à un appel d'offre de la fédération pour l'organisation d'une manifestation nationale, merci de consulter et télécharger les informations sur le site internet [www.fscf.asso.fr](http://www.fscf.asso.fr), rubrique les activités de la fédération → organiser une manifestation nationale.

Vous y trouverez les informations nécessaires :

- le cahier des charges,
- les annexes techniques,
- un projet de convention de délégation de l'organisation,
- un modèle de bilan financier prévisionnel.

### ETAPE 2

L'association doit envoyer par mail ou par courrier une lettre de candidature à l'attention du président général de la fédération avec copie au service des activités et des formations fédérales (SAFF). Vous trouverez les contacts utiles en fin de procédure.

### ETAPE 3

Le SAFF accuse réception de la candidature en adressant, au président de l'association, un courrier officiel et ses pièces jointes (le cahier des charges, les annexes techniques, un projet de convention de délégation de l'organisation, un modèle de bilan financier prévisionnel).

En parallèle, le SAFF adresse également une copie de celui-ci au :

- Président de la section,
- Responsable du comité d'organisation,
- Président général de la fédération,
- Vice-président de coordination, au vice-président des activités,
- Délégué du comité directeur,
- Responsable de la commission nationale.

## ETAPE 4

Après réception des accords officiels du comité départemental et de la ligue régionale d'appartenance de l'association candidate, le siège fédéral et la commission nationale (CN) prennent contact avec le potentiel organisateur pour convenir d'une visite du/des site(s) :

- visite des installations techniques dédiées à la manifestation → CN
- visite des installations logistiques (restauration, accueil, hébergement) → CN et représentant du siège fédéral
- présentation du cahier des charges de l'organisateur local d'une manifestation nationale → représentant du siège fédéral
- rôle de conseil → CN et représentant du siège fédéral

## ETAPE 5

Dès que le dossier de candidature est complet (documents administratifs, visite commune de la CN et du représentant du siège fédéral), celui-ci est présenté en comité directeur de la fédération.

Le comité directeur valide ou non la candidature.

## ETAPE 6

Si validation de la candidature : la manifestation est ajoutée au calendrier national sur le site internet de la fédération, rubrique les activités de la fédération → calendrier des manifestations nationales.

Si refus de la candidature : le siège de la fédération en informe l'association par un courrier officiel.

## ETAPE 7

Le siège de la fédération envoie par courrier les documents officiels :

- la convention en double exemplaire,
- le courrier de validation du président général,
- le cahier des charges et ses annexes techniques.

Un exemplaire de la convention, du cahier des charges et ses annexes techniques doivent nous être retournés, paraphés à chaque page, signés et tamponnés en fin de document.

## CONTACTS

### **Fédération Sportive et Culturelle de France**

Président Général  
22 Rue Oberkampf  
75011 Paris  
0143385057  
[fscf@fscf.asso.fr](mailto:fscf@fscf.asso.fr)

### **Activités gymniques**

Pascal Le Gouic  
22 Rue Oberkampf  
75011 Paris  
01 43 38 89 87  
[pascal.legouic@fscf.asso.fr](mailto:pascal.legouic@fscf.asso.fr)

### **Activités sportives et culturelles**

Thomas Mourier  
22 Rue Oberkampf  
75011 Paris  
01 43 38 89 85  
[thomas.mourier@fscf.asso.fr](mailto:thomas.mourier@fscf.asso.fr)